

Association de Services et d'Equipements des Hôpitaux Privés Phocéens

Association

6, rue Désirée Clary

13003 MARSEILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association de Services et d'Equipements des Hôpitaux Privés Phocéens

Association

6, rue Désirée Clary

13003 MARSEILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'Association de Services et d'Equipements des Hôpitaux Privés Phocéens

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Services et d'Equipements des Hôpitaux Privés Phocéens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 26 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Elizabeth Maunier

Elizabeth MAUNIER

COMPTES ANNUELS.

Bilan.

Compte de résultat.

Annexe.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	23 600	23 600				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	667 289	249 214	418 076	449 171	31 095-	6.92-
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		690 889	272 814	418 076	449 171	31 095-	6.92-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	2 328		2 328	5 687	3 359-	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 282 877	131 945	1 150 933	2 319 264	1 168 331-	50.38-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	4 284 184		4 284 184	3 864 936	419 248	10.85
	Charges constatées d'avance (2)	50 272		50 272	47 989	2 283	4.76
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	648 889	10 621	638 267	539 529	98 739	18.30
Total III		6 268 549	142 566	6 125 983	6 777 404	651 421-	9.61-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 959 438	415 380	6 544 059	7 226 575	682 516-	9.44-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	793 581	793 581		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	3 664 619	3 904 421	239 802-	6. 14-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	250 834-	239 802-	11 033-	4. 60-
	Situation nette (sous total)	4 207 366	4 458 200	250 834-	5. 63-
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	4 207 366	4 458 200	250 834-	5. 63-
	Fonds non remboursables				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
PROVISIONS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
DETTE (1)	Provisions pour risques	145 857	145 857		
	Provisions pour charges				
	Total IV	145 857	145 857		
DETTE (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	574	383	191	49. 76
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	90		90	
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	656 379	607 236	49 144	8. 09
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	490 257	436 550	53 707	12. 30
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 043 536	1 578 349	534 813-	33. 88-
	Produits constatés d'avance				
	Total V	2 190 836	2 622 517	431 682-	16. 46-
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		6 544 059	7 226 575	682 516-	9. 44-

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation ⁽¹⁾				
Cotisations	800	260	540	207.69
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	7 603 368	6 810 400	792 967	11.64
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	94 855	544 348	449 493-	82.57-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	467 449	334 648	132 801	39.68
Total I	8 166 471	7 689 657	476 814	6.20
Charges d'exploitation ⁽²⁾				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	5 328 218	5 056 793	271 425	5.37
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	214 377	219 464	5 087-	2.32-
Salaires et traitements	1 867 023	1 792 767	74 256	4.14
Cotisations sociales	742 966	658 017	84 949	12.91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	77 367	67 524	9 844	14.58
Dotations aux provisions	66 584	64 891	1 693	2.61
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	238 822	255 655	16 833-	6.58-
Total II	8 535 358	8 115 111	420 247	5.18
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	368 887-	425 454-	56 567	13.30

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	118 765	267 366	148 601-	55.58-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	118 765	267 366	148 601-	55.58-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	713	678	35	5.19
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	713	678	35	5.19
2. Résultat financier (III-IV)	118 052	266 688	148 636-	55.73-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	250 834-	158 766-	92 068-	57.99-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		59 392	59 392-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		140 428	140 428-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		81 036-	81 036	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	8 285 236	8 016 415	268 821	3.35
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	8 536 071	8 256 216	279 854	3.39
5. EXCEDENT OU DEFICIT	250 834-	239 802-	11 033-	4.60-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 544 058.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 8 166 471.14 Euros et dégageant un déficit de 250 834.38- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Modification de la Gouvernance

Monsieur Philippe BLUA a cessé ses fonctions de Directeur Général de l'ensemble des structures de l'Hôpital Européen en date du 20 janvier 2025.

Madame Chantal GIGLIONE et Monsieur Philippe COHEN, Directeurs généraux adjoints ont assuré la période intérimaire jusqu'à l'arrivée de Monsieur Gérard COTELLON qui a été nommé Directeur Général de l'ensemble des structures de l'Hôpital Européen par le conseil d'administration du 27 juin 2025. Il a pris officiellement ses fonctions début octobre 2025.

Monsieur Jean-Olivier ARNAUD a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Fondation Hôpital Ambroise Paré ainsi que de l'ensemble des structures de l'Hôpital Européen en date du 30 janvier 2025. Il a été remplacé par Monsieur Cyril de Cazalet en date du 27 juin 2025

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC 2022-06.

Ce changement de réglementation n'a pas eu d'incidence significative sur la présentations des données de l'exercice précédent ni sur celles de l'exercice de première application.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL	23 600		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	118 746		46 272
Installations générales agencements aménagements divers	493 637		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 634		
TOTAL	621 017		46 272
TOTAL GENERAL	644 617		46 272

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporellesTOTAL			23 600	23 600
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			165 018	165 018
Installations générales agencements aménagements divers			493 637	493 637
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 634	8 634
TOTAL			667 289	667 289
TOTAL GENERAL			690 889	690 889

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporellesTOTAL		23 600			23 600
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		93 326	28 003		121 330
Installations générales agencements aménagements divers		69 886	49 364		119 250
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 634			8 634
TOTAL		171 846	77 367		249 214
TOTAL GENERAL		195 446	77 367		272 814
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	28 003				
Instal.générales agenc.aménag.divers	49 364				
TOTAL	77 367				
TOTAL GENERAL	77 367				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	145 857				145 857
TOTAL	145 857				145 857

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	160 215	66 584	94 855	1-	131 945
Autres provisions pour dépréciation	10 621				10 621
TOTAL	170 836	66 584	94 855	1-	142 566
TOTAL GENERAL	316 693	66 584	94 855	1-	288 423
Dont dotations et reprises d'exploitation		66 584	94 855		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 282 877	1 282 877	
Personnel et comptes rattachés	6 443	6 443	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 681	3 681	
Débiteurs divers	4 274 060	4 274 060	
Charges constatées d'avance	50 272	50 272	
TOTAL	5 617 333	5 617 333	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	574	574		
Emprunts et dettes financières divers	90	90		
Fournisseurs et comptes rattachés	656 379	656 379		
Personnel et comptes rattachés	216 531	216 531		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	228 788	228 788		
Autres impôts taxes et assimilés	44 937	44 937		
Autres dettes	1 043 536	1 043 536		
TOTAL	2 190 836	2 190 836		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	20 635
Autres créances	31 454
Total	52 089

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	574
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 435
Dettes fiscales et sociales	284 494
Total	299 502

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	50 272
Total	50 272

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances usagers et comptes rattachés	5 3 2 6 9 0		
Autres créances	4 2 4 6 2 1 8		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 1 4 3 2 3		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

Administratifs :	6
Paramédicaux B :	28
Paramédicaux C :	6
ASM :	1
TOTAL	41

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes : 18 000 €

Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*) : 0 €

Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité : 0 €

Total : 18 000 €

(*) pour les missions prévues au II de l'article L821-54 du code de commerce

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Crédit bail

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			1 163 000		1 163 000
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			62 664		62 664
- dotations de l'exercice			193 833		193 833
Total			256 497		256 497
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			66 197		66 197
- exercice			198 590		198 590
Total			264 787		264 787
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			198 590		198 590
- entre 1 et 5 ans			728 165		728 165
Total			926 755		926 755
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans			16 549		16 549
Total			16 549		16 549
Montant en charge sur l'exercice			198 590		198 590